

**APPEL À CANDIDATURE  
RÉSIDENCE DE CRÉATION & MÉDIATION  
POUR MUSICIEN.NES  
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE GÉNÉRALISATION DE  
L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE  
DE NOVEMBRE 2025 A JUILLET 2026**



Crédit photo SDASQUE CETIR



## PREAMBULE

La Communauté de communes Neste Barousse souhaite poursuivre sa politique culturelle de territoire et à ce titre met en place une CGEAC, jusqu'en 2028, en partenariat avec la DRAC Occitanie, dans le but de développer l'éducation culturelle et artistique sur son territoire. Dans ce cadre, elle propose une résidence d'action culturelle de territoire pour l'année scolaire 2025/2026.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE

La Communauté de communes Neste Barousse est située dans le département des Hautes-Pyrénées, en région Occitanie. Elle a été créée au 1er janvier 2017, par fusion de la Communauté de communes de la Vallée de la Barousse et de la Communauté de communes du canton de Saint-Laurent-de-Neste.

C'est une communauté de taille modeste avec 7 300 habitants (Insee 2018) répartis dans 43 communes. Les villages de Neste Barousse appartiennent à deux vallées et forment un ensemble cohérent constitué de deux bassins de vie. Les villages les plus importants, Saint-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse, sont bénéficiaires du programme « Petites villes de demain », qui vise à conforter le rôle structurant de ces bourgs dans le développement des territoires ruraux. Les principaux services publics sont présents autour de ces deux bourgs centres : écoles, collèges, santé...

Le tourisme est en plein développement grâce au patrimoine naturel et culturel préservé du territoire. Des sites remarquables tels que Nistos, les grottes de Gargas, la baignade écologique des Ocybelles, le Port de Balès attirent tous les ans de nombreux visiteurs qui participent au développement de notre territoire. Le Grand Site Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, bien que situé en Haute-Garonne, fait le lien entre les deux bassins de vie constitutifs du territoire de la Communauté de communes Neste Barousse.

Les associations et structures culturelles présentes en Neste-Barousse sont un atout du territoire et leur nombre se maintient. Elles construisent une offre culturelle importante et plurielle. Le Centre culturel Maison du Savoir à Saint-Laurent-de-Neste comporte une salle de spectacle et de cinéma, une médiathèque et un espace d'exposition. La commune d'Anères organise le festival de cinéma muet et piano parlant, un événement important dans le paysage culturel de nos vallées.

Plusieurs bibliothèques jalonnent le territoire, reposant sur des initiatives publiques et associatives. Ce réseau informel comprend la médiathèque municipale du Centre culturel Maison du Savoir à Saint-Laurent-de-Neste, les bibliothèques municipales de Loures-Barousse, Siradan, Anla, Saint-Paul, Esbareich et Sost, ainsi que la « bibliothèque sans frontière Pyrénées Andes » de Nistos-Seich. Ces bibliothèques sont affiliées à la Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées.

Le territoire compte également deux écoles de musique et plusieurs associations qui organisent des événements culturels et des festivals répartis entre la Neste et la Barousse.

## LA CGEAC

Après trois ans d'un Contrat Territoire Lecture (2021-2023), la Communauté de communes Neste Barousse a souhaité initier un nouveau dispositif d'intervention territoriale, afin d'impulser de façon active et concertée une ambition partagée d'éducation artistique et culturelle pour tous.

En partenariat avec l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Pyrénées, une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle est mise en place. Celle-ci a vocation à soutenir les initiatives en matière d'éducation artistique, à favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture, à créer de nouvelles solidarités territoriales.

Les objectifs pour le territoire de la CGEAC sont de :

- Démocratiser l'éducation artistique et culturelle et ses trois piliers : découvrir, rencontrer, pratiquer.
- S'inscrire dans une dimension territoriale large afin de créer une identité culturelle de territoire et des passerelles et synergies.
- Installer une politique culturelle jeunesse cohérente et pérenne.
- Sensibiliser et former les acteurs politiques et éducatifs au rôle de l'art et à l'accompagnement culturel.

Par l'instauration d'une CGEAC sur la période 2025 à 2028, la Communauté de commune Neste Barousse et ses partenaires poursuivent leur politique et la mise en place d'actions culturelles et artistiques à destination de l'enfance et de la jeunesse sur tout le territoire.

Chaque année scolaire durant la période de convention accueillera une résidence d'artistes. Dans ce cadre, nous recherchons, pour l'année 2025/2026, des artistes musicien.nes pour une résidence de création et médiation sur l'ensemble du territoire.

La coordination et le suivi du projet de résidences sera assuré par la Communauté de communes Neste-Barousse et plus précisément par Marion Paillaud et Marie Hentz, coordinatrices du projet.

## RÉSIDENCE D'UN BINÔME DE MUSICIEN.NES

Pour cette première saison 2025/2026, l'année sera musicale.

Nous proposons à un binôme d'artistes musicien.nes issu.es d'autres départements de concevoir et mettre en œuvre un projet artistique à destination des habitants et plus particulièrement des jeunes de Neste Barousse, tenant compte de l'identité, des spécificités et des enjeux de ce territoire pyrénéen.

Une thématique phare pourra servir de fil conducteur au projet.

Le projet artistique sera développé au travers de 5 semaines de résidence en Neste-Barousse, étalées

sur l'année scolaire entre novembre 2025 et juillet 2026.

Durant ces 5 semaines, les artistes découvriront le territoire, iront à la rencontre des structures (1ère phase : immersion, compréhension des enjeux, mise en place de partenariats). Ils rencontreront les publics à travers les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les écoles de musique, mais aussi les ehpad, les chorales etc., proposeront des actions de médiation et de sensibilisation, mettront en place des ateliers de pratique et de création artistiques, en cohérence avec leur projet (2ème phase : déploiement du projet artistique autour d'actions de médiation et de création). Enfin, ils présenteront le travail mené à l'occasion d'événements du territoire ou dans des lieux emblématiques (3ème phase : restitution du travail de résidence et rencontre avec le Grand Public).

Le binôme peut être représentatif de tout style musical.

## OBJECTIFS

Les objectifs de cette résidence s'articulent autour d'un axe principal : le travail de médiation sur le territoire, afin d'amener la culture au plus près des habitants, créer des rencontres et susciter un engouement pour l'action artistique et culturelle. Cet axe peut se décliner en différentes actions :

- Découvrir le territoire et aller à la rencontre des habitants.
- Mettre en œuvre des actions culturelles sur le territoire à destination des publics « enfance et jeunesse » sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Mettre en œuvre des actions culturelles et de pratique artistique avec des publics ciblés (établissements scolaires, écoles de musique, ehpad, chorales, lieux de vie, associations, etc).
- Mettre en œuvre des actions culturelles en partenariat avec des acteurs et lieux culturels du territoire, de façon à créer des synergies et des dynamiques partagées.
- Créer une ou plusieurs œuvres musicales avec un ou plusieurs groupes constitués.
- Favoriser les rencontres et échanges musicaux entre les différents groupes.
- Valoriser le résultat des ateliers de pratiques artistiques et l'implication des jeunes en participant notamment à la fête de l'été en Neste Barousse qui aura lieu les 4 et 5 juillet 2026, au travers d'une représentation.

# L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE

- Accompagner les musicien.nes sur l'élaboration du projet et collaborer avec le binôme tout au long du parcours.
- Mettre à disposition les lieux d'hébergement et de travail nécessaires à la création et à la mise en œuvre du projet durant les périodes de résidence.
- Accompagner et collaborer avec les musicien.nes sur la mise en place des actions culturelles sur le territoire.
- Faciliter la mise en relation des musicien.nes avec les structures partenaires.
- Assurer la valorisation de la résidence et de la création, notamment par des actions de communication et par la participation à la fête de l'été en Neste Barousse.

## CONDITIONS DE RÉSIDENCE

### Conditions financières

- Une bourse de résidence de 10 500 € est prévue pour valoriser le travail des artistes. Cette bourse inclut la rémunération des musicien.nes ainsi qu'une indemnité forfaitaire couvrant les frais de repas durant la résidence et les déplacements entre le domicile et la Neste Barousse. Elle sera répartie au prorata entre les deux artistes et versée en cinq fois (un versement à l'issue de chaque semaine de résidence) suite à la réception de factures.
- L'achat du matériel pour les ateliers de médiation sera pris en charge par la Communauté de communes Neste Barousse, à hauteur de 1 300 € (fournitures et petits matériels).

### Moyens : logement, défraiements

- Logement : l'hébergement sera pris en charge par la Communauté de communes Neste Barousse et offrira les conditions propices au confort de la vie quotidienne.
- Déplacements : une indemnité kilométrique est prévue pour les déplacements au sein du territoire durant les périodes de résidence, sur la base du barème de remboursement des frais de déplacement en vigueur à la Communauté de Communes Neste Barousse.

# CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

## **Juillet / août 2025**

- Réception et étude des dossiers de candidature suite au lancement de l'appel. La clôture de l'envoi des dossiers est fixée au 31 août 2025.

## **Septembre 2025**

- Pré-sélection des binômes, auditions et recrutement du binôme retenu. Le jury de sélection se réunira 1ère quinzaine de septembre.

## **Septembre / octobre 2025**

- Organisation de la résidence sur l'année en lien avec les artistes : planification des 5 semaines de résidence, définition des axes de travail et des structures partenaires à rencontrer.

## **Novembre 2025**

- Première semaine de résidence : repérages, prises de contact avec les structures partenaires sur le territoire.
- Montage des projets de partenariat.

## **De janvier à mai 2026**

- Poursuite de la résidence (3 semaines).
- Rencontres, ateliers de médiation et de sensibilisation musicale.
- Ateliers de création musicale avec un ou plusieurs groupes constitués.

## **Juillet 2026**

- Dernière semaine de résidence.
- Participation à la fête de l'été en Neste Barousse les 4 et 5 juillet 2026.

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le binôme est constitué par les candidat.es et se présente en tant que tel lors du dépôt du dossier.

Vous pouvez postuler en tant que binôme à cette résidence si :

- Vous êtes artistes musicien.nes professionnel.les ;
- Vous vivez et créez en France, hors du département des Hautes-Pyrénées ;
- Vous avez au moins une expérience de médiation ;
- Vous avez une réelle appétence pour la rencontre et l'échange avec les habitants des territoires

ruraux ;

- Vous êtes disponibles pendant toute la période de résidence, 5 semaines à répartir et planifier entre novembre 2025 et juillet 2026 ;
- Vous êtes titulaires du permis de conduire et disposez d'un véhicule personnel pour vos déplacements durant les périodes de résidence.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra contenir obligatoirement dans un seul PDF :

- Un texte présentant votre travail et un descriptif de vos expériences de médiation.
- Un curriculum vitae présentant vos formations, spectacles, créations, etc.
- Le descriptif de votre projet artistique : note d'intention précisant le contenu, la forme, la singularité de votre proposition.
- Les modalités concrètes de mise en œuvre du projet (nombre de participants et d'encadrants, conditions matérielles, progression...)
- Tous documents pouvant servir à l'appréciation de votre travail.

Les dossiers de candidature sont à envoyer sous format numérique à l'adresse suivante : [cgeac@neste-barousse.fr](mailto:cgeac@neste-barousse.fr)

## PROCESSUS DE SÉLECTION

La date de clôture pour le dépôt des dossiers est fixée au 31 août 2025, minuit.

Un comité de sélection choisira les candidats répondant le mieux, de par leur projet artistique, leurs aptitudes, leurs expériences et leur motivation, aux attentes du projet de résidence.

Les auditions sont prévues dans le courant du mois de septembre.

Le binôme retenu sera informé au plus tard le 30 septembre 2025.

## RENSEIGNEMENTS

Marion Paillaud et Marie Hentz, coordinatrices CGEAC, sont les personnes référentes sur ce dossier. Pour toutes questions, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : [cgeac@neste-barousse.fr](mailto:cgeac@neste-barousse.fr)